

Ville & Banlieue dresse le bilan de la loi Lamy deux ans et demi après sa promulgation

Par **Shahinez Benabed**

Ville & Banlieue a organisé, jeudi 1er décembre 2016 à Allonnes (Sarthe), une conférence intitulée "deux ans et demi après la loi Lamy, où en sommes-nous ?" L'objectif : dresser le bilan de la mise en place de cette loi qui a instauré une nouvelle géographie des quartiers prioritaires de la politique de la ville, les contrats de ville, ou encore les conseils citoyens. Verdict : si l'association d'élus se félicite que nombre des mesures qu'elle avait proposé aux candidats se soient retrouvées dans le texte adopté, elle souligne néanmoins la nécessité d'améliorer sa mise en œuvre.

"Deux ans et demi après la loi Lamy, où en sommes-nous ?" Telle est la question posée par l'association Ville & Banlieue qui organisait, jeudi 1er décembre 2016, une conférence à Allonnes (Sarthe) sur le sujet. La rencontre, qui a réuni une petite centaine d'élus, techniciens, chercheurs, etc., avait pour but de dresser un bilan de la mise en œuvre de la loi, et de détailler les aspects nécessitant d'être améliorés, selon l'association d'élus.

Pour rappel, la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, dite loi Lamy, a instauré, entre autres, une nouvelle géographie des quartiers prioritaires de la politique de la ville, basée désormais sur un critère unique de concentration urbaine de pauvreté. Elle a ainsi abouti au repérage d'environ 1 300 quartiers de plus de 1 000 habitants, situés dans les agglomérations métropolitaines de plus de 10 000 habitants, à 140 quartiers dans les départements d'outre-mer et à environ 70 quartiers en Polynésie française. Elle a également institué le contrat de ville à l'échelle communale et les conseils citoyens.

Lors de la rencontre, Marc Vuillemot, maire PS de La Seyne sur mer (Var), et président de Ville & Banlieue, s'est d'abord félicité de la promulgation de cette loi (lire sur AEF), adoptée "dans une forme de consensus". "Certaines des propositions" défendues par l'association figurent en effet dans le texte, notamment "l'approche intercommunale" dans les contrats de ville, ou encore "la mobilisation de la puissance publique en faveur des QPV". Le président de l'association a également souligné l'avancée de la politique de rénovation urbaine, qui pour mémoire bénéficie du retour de l'État dans les financements de l'Anru (lire sur AEF).

UNE PRISE EN COMPTE INTERCOMMUNALE À DEGRÉS VARIABLES

En résumé, "nous avons été entendus sur le fond" se félicite le président. Mais pour ce qui est de la mise en œuvre, des aspects doivent être améliorés aujourd'hui, pointent plusieurs participants et intervenants.

Par exemple, le pilotage des contrats de ville à l'échelle intercommunale n'est pas pleinement opérationnel. Selon Sébastien Jallet, commissaire général délégué, directeur de la Ville & de la Cohésion urbaine au CGET, "les deux tiers d'entre-eux sont d'ores et déjà portés par les intercommunalités. Pour le reste, il s'agit soit de communes isolées, soit de communautés de communes qui ont signé les contrats en tant qu'EPCI. Le résultat est donc là." Mais "dans le détail, il reste du chemin à parcourir", concède-t-il, par exemple en ce qui concerne "l'aspect financier" des contrats. L'usage de l'abattement de TFPB par les bailleurs sociaux avait pour mémoire été critiqué par les députés François Pupponi (SRC, Val-d'Oise) et Michel Sordi (LR, Haut-Rhin) dans leur rapport d'information sur l'application de la loi publié en mai dernier (lire sur AEF) et fait toujours débat aujourd'hui sur les bancs de l'Assemblée (lire sur AEF).

Également, pour le président de Ville & Banlieue, ce pilotage se fait encore de manière "très différente en fonction des territoires. Par exemple, dans le Grand Lyon tout se fait naturellement, il y a une vraie communication. Mais à certains endroits, des maires se retrouvent isolés dans des interco, en tant que seuls représentants de communes avec des logements sociaux. Résultat : ils sont alors confrontés au désintérêt de la part de leurs homologues vis-à-vis de la politique de la ville. [...] Il y a aussi des endroits où ça rame un peu, notamment dans le cas d'intercommunalités forcées".

DES CONVENTIONS INTERMINISTÉRIELLES ENCORE INSUFFISANTES

Par ailleurs, si "le ministère de la Ville a [certes] passé des conventions" avec des opérateurs et partenaires acteurs de la politique de la ville, "celles-ci se sont plus ou moins traduites dans les faits", en fonction des territoires, assure Marc Vuillemot.

"Aucun bilan ni au plan national ou régional n'a été réalisé", déplore quant à lui Gilles Leproust, maire PC d'Allonnes et vice-président de Ville & Banlieue. Les conventions interministérielles sont jugées encore insuffisantes pour mieux flécher les actions en faveur de la politique de la ville : "Il est nécessaire à nos yeux que la politique de la ville soit portée directement par le Premier ministre", ajoute Gilles Leproust. Enfin, souligne Catherine Arenou maire LR de Chanteloup-les-Vignes (Yvelines), "la politique de peuplement doit être supportée par l'ensemble de la France". À cette fin, l'association a envoyé fin septembre des préconisations aux candidats à l'élection présidentielle (lire sur AEF).